

## Ligne à 230 kV Goémon-Mont-Louis-Gros-Morne

Dans le cadre du projet de la nouvelle ligne à 230 kV au Goémon—Mont-Louis—Gros-Morne, Hydro-Québec a élaboré un programme de communication afin d'informer et de consulter l'ensemble des publics affectés par le projet. Le programme s'est déroulé en trois étapes soit l'information-générale en début de projet, l'information-consultation pour présenter les solutions étudiées et l'information-décision pour annoncer la solution retenue.

Ce programme de communication a pour objectifs de :

- faire connaître le projet
- répondre aux besoins d'information des différents répondants locaux
- maintenir la collaboration entre les représentants d'Hydro-Québec et les partenaires interpellés
- connaître les préoccupations du milieu à l'égard du projet , les intégrer aux solutions proposées pour parvenir à un tracé acceptable.

### **Activités de communication**

Le programme de communication initié par Hydro-Québec s'est déroulé entre les mois de mai 2006 et novembre 2007. Il a compris les trois activités suivantes.

- l'information générale sur le projet en mai 2006 ;
- l'information-consultation sur le tracé et les variantes étudiés de janvier à octobre 2007;
- l'information-décision sur le tracé retenu en novembre 2007.

### **Outils de communication**

L'équipe projet d'Hydro-Québec a utilisé différents outils de communication tout au long de cette démarche dont;

- Bulletin d'information (3)
- Cartes d'inventaires des milieux naturels et humains
- Présentation Power Point (2)
- Ligne info projets
- Vitrine projets (internet)

Des documents ont aussi été rendus disponibles aux propriétaires. Il s'agit de :

- *L'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*, Vice-présidence Affaires Corporatives et Secrétariat général, 1999.
- *Les champs électriques et magnétiques et la santé*, Direction principale Communication, Hydro-Québec, 2005.
- *La maîtrise de la végétation sous les lignes du réseau de transport d'électricité*, Hydro-Québec TransÉnergie, mars 2004.
- Les cartes d'inventaires des milieux naturels et humains de la zone d'étude ont été transmises aux administrations municipales et déposées à la bibliothèque Blanche-Lamontagne à Sainte-Anne-des-Monts pour consultation.
- Bulletin d'information (3)

### **Information générale sur le projet**

L'information générale a eu lieu en mai 2006. Cette activité a permis de faire connaître les intentions de l'entreprise aux principaux responsables de la gestion et du développement du territoire dans lequel s'insère le projet et de connaître leurs premières préoccupations. Le tableau 1 présente le calendrier des rencontres, ainsi qu'un bilan des présences. Le nombre de participants par organisme est indiqué entre parenthèses.

À cette première activité de communication, Hydro-Québec a fourni des renseignements sur les aspects suivants : la justification du projet, la zone d'étude et la démarche environnementale, le processus décisionnel et, enfin, le calendrier des étapes à venir.

**Calendrier des rencontres de l'information générale et participation, 2006**

<b>Date et lieu</b>	<b>Participation</b>
Mardi 16 mai 15 h 30 MDDEPQ, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, direction régionale (1)</li> <li>○ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, direction régionales, secteurs Forêt et Territoire (2)</li> </ul>
Mardi 16 mai 19 h 00 Bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (2)</li> <li>○ Ville de Sainte-Anne-des-Monts (1)</li> <li>○ Municipalité de Marsoui (1)</li> <li>○ Municipalité de Rivière-à-Claude (1)</li> <li>○ Municipalité de Saint-Maxime-de-Mont-Louis</li> <li>○ Municipalité de Mont-Pierre (1)</li> <li>○ Municipalité de Sainte-Madeleine-de-Rivière-Madeleine (1)</li> <li>○ Centre local de développement de La Haute-Gaspésie (3)</li> </ul>
Mercredi 17 mai 10 h 00 CRÉGIM, Gaspé	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (3)</li> </ul>

## Information-consultation

### Objectifs

L'information-consultation visait à présenter les résultats des études environnementales et techniques réalisées dans la zone d'étude et à recueillir les commentaires et les préoccupations du milieu à l'égard du tracé proposé. Outre ces aspects, cette étape a permis de traiter des points suivants : la justification du projet, le processus décisionnel et le calendrier des activités à venir. L'Entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier (Entente Hydro-Québec/UPA) a été abordée avec les propriétaires de lots touchés. Le Programme de mise en valeur intégrée de la société d'État a aussi été présenté sommairement au milieu municipal à qui il s'adresse.

### Calendrier des rencontres de l'information consultation et participation

Date et lieu	Participants
<b>Présentation du résultat des études de projet et du tracé élaboré</b>	
Lundi 30 avril 2007 15 h 00 Bureau du MDDEPQ, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, direction régionale (2)</li><li>○ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, direction régionales, secteurs Faune (1), <i>secteur territoire (0)</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ministère des Transports du Québec, direction régionale (1)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, direction régionale (0)</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les-Îles (1)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (0)</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0)</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Comité du bassin versant de la rivière Mont-Louis (2)</li></ul>
Mardi 1 <sup>er</sup> mai 10 h 00 Hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ville de Sainte-Anne-des-Monts (6)</li></ul>
Mardi 1 <sup>er</sup> mai 13 h 30 Hôtel de ville de Cap-Chat	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ville de Cap-Chat (6)</li></ul>
Mardi 1 <sup>er</sup> mai 19 h 00 Hôtel de ville de Cap-Chat	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Propriétaires touchés de Cap-Chat (11)</li></ul>
Mercredi 2 mai 10 h 00 Bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie (2)</li><li>○ Municipalité de La Martre (1)</li></ul>

Date et lieu	Participants
<p>Mercredi 2 mai 13 h 00 et 15 h 00 et 19 h 00 Centre ExploraMer, Sainte-Anne-des-Monts</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés de Sainte-Anne-des-Monts (30)</li> <li>○ Un propriétaire de Marsoui</li> <li>○ Destination Chic-Chocs (1)</li> <li>○ Groupe de citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie (1)</li> </ul>
<p>Jeudi 3 mai 8 h 30 Bureau municipal de Marsoui</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Municipalité de Marsoui (1)</li> </ul>
<p>Jeudi 3 mai 10 h 00 Point de presse Centre ExploraMer</p>	
<p>Jeudi 3 mai 15 h 00 et 19 h 00 Salle municipale, Marsoui</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés de Marsoui (12)</li> </ul>
<p>Mardi 8 mai 16 h 00 Bureau municipal, Mont-Louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés de Saint-Maxime-de-Mont-Louis (2)</li> </ul>
<p>Mardi 8 mai 19 h 00 Bureau municipal, Mont-Louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Municipalité de Saint-Maxime-de-Mont-Louis (5)</li> <li>○ Municipalité de Mont-Saint-Pierre (1)</li> <li>○ Municipalité de Rivière-à-Claude (2)</li> <li>○ Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (1)</li> <li>○ Comité du bassin versant de la rivière Mont-Louis (10)</li> </ul>
<p>Mercredi 9 mai 14 h 00 et 15 h 00 Bureau municipal, La Martre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés de La Martre (22)</li> </ul>
<p>Jeudi 16 mai 14 h 00 et 16 h 00 Centre ExploraMer, Sainte-Anne-des-Monts</p>	<p>Activité porte ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 12 résidents</li> <li>○ 13 propriétaires touchés</li> <li>○ Porte-parole d'un groupe de citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie (1)</li> <li>○ Radio-Canada (1)</li> </ul>
<p>Vendredi 17 mai 14 h 00 et 19 h 00 Bureau municipal, Mont-Louis</p>	<p>Activité porte ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 20 résidents</li> <li>○ 2 propriétaires</li> <li>○ Réserve faunique des Chic-Chocs (1)</li> <li>○ Club de motoneige de Rivière-à-Claude (1)</li> </ul>
<p>Lundi 19 juin 7 h 30 Auberge de la Seigneurie-des-Monts, Sainte-Anne-des-Monts</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pascal Bérubé, député de la circonscription de Matane</li> <li>○ Pâquerette Sergerie, attachée politique</li> </ul>

Date et lieu	Participants
<b>Présentation des variantes de tracé révisé dans les tronçons Sainte-Anne-des-Monts/ Mont-Albert et La Martre/ Marsoui</b>	
29 août 14 h 00 Bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (2)</li> <li>○ Ville de Cap-Chat (1)</li> <li>○ Sainte-Anne-des-Monts (1)</li> <li>○ Marsoui (1)</li> <li>○ La Martre (1)</li> <li>○ Rivière-à-Claude (1)</li> <li>○ Sainte-Madeleine-de-la Rivière-Madeleine(1)</li> </ul>
29 août 19 h 00 Centre ExploraMer, Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés par les nouvelles variantes : 11 personnes</li> <li>○ Les Entreprises agricoles et forestières Shick Shock inc (2).</li> </ul>
18 septembre 19 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés par les nouvelles variantes : 26 personnes</li> <li>○ Les Entreprises agricoles et forestières Shick Shock inc (2)</li> </ul>
19 septembre 19 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaires touchés par les nouvelles variantes : 10 personnes</li> <li>○ Municipalité de La Martre (1)</li> </ul>
22 octobre 15 h 00 Sainte-Anne-des-Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les Entreprises agricoles et forestières Shick Shock inc</li> <li>○ Un propriétaire</li> </ul>

### **Réception du milieu au projet à l'étape de la consultation**

#### ***Éléments pris en compte dans l'analyse***

Pour identifier les préoccupations du milieu à l'égard du projet, Hydro-Québec tient compte des commentaires verbaux exprimés par les personnes qui ont pris part à la démarche de consultation ainsi que des avis écrits qui lui ont été adressés par des représentants d'organismes, par des propriétaires ou par des résidents. Environ 35 propriétaires ont remis un avis écrit à Hydro-Québec, soit par courrier ou par télécopie.

Les organismes suivants ont transmis un avis écrit :

- Fédération québécoise pour le saumon atlantique;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, direction générale ;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, direction régionale ;
- Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les-Îles ;
- MRC de La Haute-Gaspésie et le Conseil des maires (résolution);
- Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

- Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé;
- Entreprises agricoles et forestières Shick Shock inc;
- Municipalité de La Martre (résolution);
- Un groupe de citoyens de la MRC de la Haute-Gaspésie.

### ***Principales préoccupations soulevées***

#### **Processus de consultation**

Des organismes régionaux et locaux ont invité d'emblée l'entreprise à agir en toute transparence et à considérer les intérêts des collectivités touchées. Une pétition a été déposée par un groupe de citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie auprès d'Hydro-Québec en date du 26 avril 2007, en amont de l'amorce de la démarche de consultation initiée par l'entreprise, pour dénoncer le mode de développement de la filière éolienne en Gaspésie et réclamer, dans le cadre de ce projet, un processus de consultation véritable et ouvert à la population. La pétition comportait près de 370 signataires, dont 309 de Sainte-Anne-des-Monts.

Tout au long de la démarche de consultation, Hydro-Québec a démontré ses intentions réelles de prendre en compte les commentaires de la population et des propriétaires par son calendrier des rencontres et par sa disponibilité à tenir des séances de travail avec des propriétaires ou organismes. Ainsi en réponse aux préoccupations exprimées, Hydro-Québec a étudié et présenté des variantes de tracé aux représentants locaux et aux propriétaires affectés par ces solutions.

#### **Justification du projet**

La justification du projet est liée au premier appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'énergie éolienne. À l'ouverture des rencontres avec les propriétaires, ceux-ci ont discuté des mécanismes appliqués en Gaspésie en matière de développement de la filière éolienne. Les municipalités ont souligné leur accord à l'exploitation de la ressource éolienne en région comme moyen de diversification de l'économie, en y mettant, toutefois, des conditions pour que cela se fasse selon les principes du développement durable. À cet égard, les représentants du milieu espèrent que la solution proposée, une ligne à 230 kV, sera en mesure de raccorder de futurs parcs éoliens qui pourraient être approuvés dans le cadre du deuxième appel d'offres afin de maximiser l'investissement et minimiser les impacts sur le milieu. L'historique de l'implantation récente de la filière éolienne en Gaspésie a eu des répercussions sur l'accueil de la démarche de consultation initiée pour le projet de la future ligne.

#### **Impact visuel sur le paysage et en zone habitée**

L'impact visuel était associé en terme de préoccupation à deux aspects; la préservation du paysage gaspésien et à l'intégrité du cadre de vie des zones habitées.

Les efforts d'intégration de la ligne au paysage gaspésien ont été appréciés par la MRC de La Haute-Gaspésie et les municipalités touchées. On se réjouissait que le tracé de la ligne soit éloigné de la côte et des villages. Comme autre mesure pour réduire l'impact visuel sur

le paysage, le milieu souhaitait le prolongement sur un plus long parcours du tronçon de la ligne longeant la ligne existante à 161 kV à l'ouest de la rivière Sainte-Anne afin d'éviter l'ouverture d'un nouveau corridor.

En regard du milieu habité, des organismes et l'ensemble des propriétaires touchés par le tracé initial suggéraient d'éloigner le tracé des résidences permanentes ou de villégiatures.

Attentif aux préoccupations que soulevait le tracé dans les municipalités de Marsoui, La Martre, Sainte-Anne-des-Monts et sur le territoire de Mont-Albert, le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une résolution à la séance ordinaire du onze juin 2007 pour demander, au premier point, de relocaliser le tracé plus au sud à La Martre et à Marsoui afin d'amenuiser l'impact visuel en milieu habité. La Municipalité de La Martre a aussi adopté une résolution municipale afin que le tracé de la ligne dans le tronçon La Martre-Marsoui soit relocalisé au sud du 3<sup>ième</sup> rang le plus possible en terre publique.

### **Intégrité des lots boisés privés**

L'intégrité des lots boisés privés est vite apparue comme la préoccupation majeure des propriétaires à l'égard du projet. Les représentants de l'Entreprise agricole et forestière Shick Shock inc. se préoccupaient également des lots boisés sous aménagement de leurs membres en regard du tracé et du déboisement requis pour l'emprise. La valorisation du couvert forestier privé de la Haute-Gaspésie pour ses usages économiques, récréatifs et autres est liée à un symbole identitaire très fort. Le ratio du pourcentage de lots privés versus celui des terres publiques dans la composition du couvert forestier est minime en Haute-Gaspésie. Pour ces motifs, les propriétaires touchés par le tracé ont demandé le déplacement du parcours de la ligne en terre publique pour dégager les lots privés. Des secteurs étaient particulièrement vigilants à cet égard, les propriétaires du 6<sup>ième</sup> rang de Mont-Albert et ceux du 2<sup>ième</sup> rang de La Martre.

Le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a appuyé les préoccupations des propriétaires au sujet de l'intégrité des lots boisés privés. Il a demandé au second point de la résolution du onze juin 2007:

- que le tracé évite les lots privés des rangs Cet D du canton de Cap-Chat;
- que le tracé évite les lots privés des rangs 6 et 7 du canton de Tourelle en passant sur les terres publiques pour rejoindre la ligne existante dans les rangs E ou F du canton de Cap-Chat.

Suite à ces recommandations et à l'analyse de faisabilité, le tracé a été modifié pour permettre la juxtaposition de la ligne projetée à la ligne à 161 kV existante sur une distance supplémentaire de 4,1 km évitant ainsi l'ouverture d'un nouveau corridor et permettant de rejoindre les terres publiques au niveau du rang E, dans le territoire non organisé de Mont-Albert.

### **Intégrité des terres agricoles**

La Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les-Îles convient que le tracé proposé génère très peu d'inconvénients pour le secteur agricole, tel que formulé dans son avis écrit.

On retrouve sur le territoire des peuplements à bon potentiel acéricole. Certains de ces peuplements sont exploités. On note la présence d'exploitations acéricoles importantes à Marsoui et à La Martre sur des terres publiques. Certains exploitants ont demandé de modifier le tracé pour éviter leurs lots acéricoles. D'autres propriétaires de lots acéricoles non exploités tenaient à préserver leur potentiel en vue d'une exploitation future. Le milieu municipal se souciait également de protéger ces activités économiques liées à l'acériculture.

Des membres de l'équipe de projet ont visité les lots de certains propriétaires en leur compagnie afin d'optimiser le passage de la ligne et de minimiser le déboisement.

### **Intégrité des zones récréotouristiques, des milieux sensibles et de la faune**

Le milieu a soulevé l'importance de préserver les zones récréotouristiques et les sites naturels. On indique à cet égard, entre autres, le Mont-Pointu, le Sentier international des Appalaches, les monts des Chic-Chocs, et les lieux d'activités de plein air comme le Mont-Saint-Pierre. D'emblée l'entreprise a évité le Parc national de la Gaspésie situé en dehors de la zone d'étude.

Des organismes régionaux, comme le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine, le Comité du bassin versant de la rivière Mont-Louis et des propriétaires demeurent attentifs à certains impacts environnementaux sur les milieux sensibles comme la protection des habitats fauniques, les refuges biologiques de Rivière-à-Claude, les cours d'eau dont les rivières Mont-Louis, Saint-Pierre et Sainte-Anne, les espèces floristiques et ailés menacés. La Fédération québécoise pour le saumon atlantique est préoccupée par la protection des rives des cours d'eau fréquentés par le saumon comme la rivière Mont-Louis et la rivière Sainte-Anne.

Des adeptes de la chasse sportive craignent que l'implantation de la ligne, et de son corridor d'emprise, et les travaux liés à la construction de celle-ci contribuent à la modification des habitudes de déplacement des cervidés sur le territoire.

Ces préoccupations ont été prises en compte par Hydro-Québec dans les critères servant à l'élaboration du tracé.

### **Entretien de la végétation sous les emprises**

L'aspect de l'entretien de la végétation dans les emprises au moyen de l'épandage de phytocides a été soulevé à plusieurs reprises par des propriétaires et certains organismes. On se préoccupe des impacts sur la santé humaine, végétale et animale lorsqu'il y a exposition aux phytocides utilisés pour le contrôle de la végétation, ainsi que de la diminution du rendement des superficies boisées. Nombreux s'adonnent à la collecte des petits fruits et certains en font la culture.

Hydro-Québec a expliqué la procédure d'entretien de la végétation sous les emprises. Cette activité est réalisée selon le Code de gestion des pesticides du Québec. Dans la région, il se pratique un entretien combiné des emprises soit de façon mécanique (débroussailleuse, scie à chaîne, etc.) ou par une application sélective de phytocides par voie terrestre.

## **Information-décision sur le tracé retenu**

L'activité de l'information-décision a eu lieu en novembre 2007. C'est par l'envoi d'une lettre accompagnée du bulletin d'information numéro 3 que l'entreprise a choisit de faire connaître le tracé retenu aux organismes et aux propriétaires ayant été impliqué aux activités d'information et de consultation.

Hydro-Québec a aussi eu recours à la diffusion d'un publipostage d'une page qui a paru dans l'hebdomadaire régional Le Riverain le 16 novembre 2007 pour informer la population de l'évolution du projet. On y résume le projet, la démarche de communication et les améliorations apportées au tracé de la ligne.

La MRC de La Haute-Gaspésie et les six municipalités touchées avait été rencontré le 29 août afin de leur présenter les nouvelles variantes pour le tracé de la ligne. C'est alors que les municipalités s'étaient prononcées en faveur des variantes sud des tronçons B et D correspondant davantage aux préoccupations exprimées par les propriétaires et la population.

Certains propriétaires ont été rencontrés afin d'optimiser le tracé sur des lots précis pour s'assurer de minimiser les répercussions sur l'acériculture et l'aménagement forestier.

Une rencontre a été tenue le 13 novembre 2007 en vue d'informer les ministères de tout le travail qui a été fait en collaboration avec les municipalités et les propriétaires pour optimiser le tracé présenté en avril et mai 2007.

## **Résultats de la démarche de participation des publics**

Le tracé retenu est le résultat des activités de communication réalisées à l'avant-projet où Hydro-Québec a répondu aux attentes du milieu en modifiant le tracé proposé au printemps 2007 de manière à respecter et intégrer les préoccupations exprimées par les groupes rencontrés et les propriétaires touchés. Un effort concerté des unités Environnement, Ingénierie et Relation avec le milieu d'Hydro-Québec a permis de mener à bien toute cette démarche.

Le tracé proposé au départ s'étendait sur 106,3 km, dont 31% de sa longueur en terre privée où il touchait environ 180 propriétaires . Le tracé optimisé, aux fins du processus décisionnel et de la démarche de communication, est d'une longueur de 106, 1 km et il franchit finalement dans une proportion 20 % des lots privés et de 80% des terres publiques. Entre autre, à La Martre et Marsoui, une trentaine de propriétaires ne sont plus touchés par le tracé final de la ligne.

Les municipalités touchées et le public consulté ont témoigné verbalement de leur appréciation du déroulement des études et de la démarche de communication pour optimiser le tracé de la ligne de manière à intégrer, dans la mesure du possible, les activités humaines et économiques qui caractérisent le territoire de la Haute-Gaspésie.